



PARTICULIERS

# Conditions et tarifs

des opérations et services  
bancaires aux particuliers

## Avenant

Edition 1<sup>er</sup> novembre 2015

Application 1<sup>er</sup> janvier 2016

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### TENUE DE COMPTE

#### Frais tenue de compte (par compte et par an)

Compte de dépôt ouvert au nom d'un résident de l'Union Européenne

gratuit

Compte de dépôt ouvert au nom d'un résident hors Union Européenne

12,55

#### Frais pour comptes inactifs<sup>(1)</sup>

Par an et à concurrence du solde disponible sur le compte

30,00

*1) Comptes inactifs au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier - Le montant des frais et commissions prélevés annuellement par compte est fixé conformément au décret n°2015-1092 du 28 août 2015 et à l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application de l'article R.312-19 du Code Monétaire et Financier.*

Conditions tarifaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Crédit Lyonnais, SA, au capital de 1 847 860 375 €, SIREN 954509741 - RCS Lyon, siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon, siège central : 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif cedex, inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878. Agréé (sous le n°30002) et contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09 - Contrôlé également par l'Autorité des marchés financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - 11/2015 - Symédiane.